



N° 37
19 avril 1999
Bimensuel

L'Assemblée constituante a vécu sa première séance plénière le 14 avril. Une date symbolique pour les Vaudois. Elle a formé son bureau provisoire et élu une commission du règlement.



PHILIPPE MAEKER

Les premiers pas de l'Assemblée constituante

Dans ce numéro



ACTUEL

La notion de service universel

2



MON PC

Tout sur les virus

3



EMPLOI

22 postes vacants

4



CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine

7



MEMENTO

Un itinéraire olfactif

8

L'Assemblée constituante a tenu sa première séance plénière le 14 avril 1999. Elle s'est donné un bureau provisoire, baptisé «comité de pilotage», présidé par un trio formé de René Perdrix (radical, préfet de Grandson), Yvette Jaggi (socialiste, ancienne syndique de Lausanne) et Jean-François Leuba (libéral, ancien con-

seiller d'Etat). L'Assemblée a également élu une commission du règlement composée de 17 membres, qui a deux mois pour élaborer les règles de fonctionnement de l'Assemblée constituante. Ce règlement permettra aux constituants de commencer leurs travaux effectifs en vue de la rédaction d'une nouvelle charte

fondamentale pour le Canton.

La date de cette première séance a été choisie en fonction de son caractère symbolique. La «fête nationale» des Vaudois commémore en effet la première réunion du Grand Conseil, le 14 avril 1803. Le Grand Conseil avait alors 180 membres, élus pour cinq ans.

L'accueil des réfugiés du Kosovo

Touché par la situation dramatique des réfugiés de la guerre du Kosovo, le Canton de Vaud est prêt à accueillir le nombre de personnes que l'Office fédéral des réfugiés lui attribuera. Vu l'urgence, le Conseil d'Etat obligera les communes à recevoir des contingents de réfugiés et à mettre à disposition les constructions de protection civile.

Ces mesures sont dictées, d'une part par la solidarité que la Suisse doit partager avec d'autres pays d'accueil, et d'autre part, par l'urgence à trouver des lieux

d'hébergement. Pour garantir les meilleures conditions de vie possible, les centres de la protection civile ne seront utilisés, sauf afflux massif, qu'à la moitié de leur capacité d'hébergement. Des solutions de lieux de vie en surface devront être recherchées.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a fait savoir à l'autorité fédérale qu'il serait favorable à un regroupement des réfugiés du Kosovo auprès de leurs familles déjà installées en Suisse, en tenant compte de leur répartition globale dans notre pays.

Accueil de jour de la petite enfance: inscriptions ouvertes

Une nouvelle structure d'accueil de la petite enfance, baptisée «Carambole», ouvrira ses portes le 16 août 1999, à la rue du Valentin 34 à Lausanne. Elle accueillera des enfants âgés de 6 semaines à 7 ans, dont les parents travaillent à l'Etat de Vaud. «Carambole» est un projet financé par le programme de réallocations de ressources, dans le cadre de la politique sociale du personnel. *La Gazette* reviendra plus longuement sur cette nouvelle crèche-garderie dans sa prochaine édition.

Pour l'heure, les collaborateurs et les collaboratrices de l'Etat qui souhaitent obtenir des renseignements ou inscrire leur enfant peuvent s'adresser au Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (tél. 316 61 24) ou à la crèche-garderie Mosaique (tél. 314 49 70; en interne 944 49 70).



Achète à bas prix ou récupère: micros/console 8 bits années 80, Sinclair, Apple, Thomson, Oric, Amstrad, Dragon, Commodore, Philips, Tandy, TI 99/4A, MSX, etc. Pas de PC! Tél. 021/636 28 72 (dès 19h). email: dluthi@bigfoot.com.



Editeur: Etat de Vaud.
Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.
Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy, Christine Matthey Desaulles.
Ligne graphique: Fabio Favini.
Impression: Presses centrales Lausanne.
Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.
Téléphone 021/ 316 40 50
Fax 021/ 316 40 52
E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Service public ou service universel?

Si des services de l'Etat sont privatisés, on ne parle plus de service public mais de service universel. Celui-ci doit garantir un accès équitable aux prestations de base.

La notion de service public est claire. Elle qualifie une prestation d'intérêt général, fournie par l'Etat à la population dans des conditions d'accessibilité égales sur tout le territoire. C'est ainsi que le Canton doit assurer la scolarisation des jeunes Vaudois en respectant des exigences identiques en matière d'horaires, de programmes, de débouchés, etc. Et c'est ainsi que la Confédération devait assurer, via les PTT, la distribution du courrier et des services de télécommunications à des prix «politiques» permettant d'atténuer les inconvénients liés aux distances pour les régions éloignées des centres urbains.

Eviter les inégalités

La privatisation partielle ou totale de certains services publics traditionnels, comme les CFF, les PTT ou la distribution de l'électricité,

prive l'Etat du monopole qui lui permettait d'assurer le respect des exigences du service public. Pour éviter que la privatisation aboutisse à des inégalités criantes entre régions ou catégories de la population, l'Etat impose aux entreprises actives dans les secteurs en question une série de contraintes qui permettent de maintenir pour l'essentiel des conditions analogues à celles du service public. On parle alors de «service universel».

La notion de service universel

La notion de service universel, d'origine américaine, a été reprise par l'Union européenne. Elle est définie comme «un ensemble d'exigences auxquelles devraient se soumettre, dans toute l'Union, les activités des télécommunications ou de la poste, par exemple. Les obliga-

tions qui en découlent visent à assurer partout l'accès de tous à certaines prestations essentielles, de qualité et à un prix abordable». Une définition valable également pour la Suisse, dont la philosophie générale en la matière est parfaitement eurocompatible.

Le service public est généralement un service universel, mais le service universel n'est pas forcément un service public, puisqu'il peut être confié au secteur privé, si possible à plusieurs entreprises en concurrence les unes avec les autres. Le choix entre l'une ou l'autre formule, ainsi que les conditions que doit remplir le service universel, relèvent de l'autorité politique.

LR

(Source: «Séquence huit», le trimestriel des entreprises de service public, idheap, décembre 1998)

Réseaux d'échanges de savoirs: le mouvement de Suisse romande

La Coordination romande des réseaux d'échanges réciproques de savoirs vient d'éditer une brochure retraçant l'histoire de ce mouvement, ainsi que son développement en Suisse romande.

Dans les années quatre-vingt, Claire Héber-Suffrin, enseignante à Evry, instaure un système d'échange dans sa classe pour des enfants en difficulté scolaire. Elle se rend compte que les élèves enseignants apprennent autant que ceux qui sont enseignés. La chaîne des savoirs était née.

En Suisse romande, les premiers réseaux voient le jour en 1991, sous

l'égide d'Action Bénévole, selon les deux principes qui sous-tendent cette démarche: gratuité et réciprocité.

Le récit d'une trentaine de réseaux rappelle la diversité et la richesse du mouvement. Qui prend toute son importance à l'heure où de nouveaux liens sociaux doivent se consolider. En dernière partie du document, on trouve une information détaillée sur les réseaux existants à fin 1998 dans les différents cantons romands.

La brochure peut être commandée au prix de 8 fr. chez Action Bénévole, tél. 021/646 21 96 - fax 646 18 97.

Melissa, les virus informatiques et les canulars

Lors du travail réalisé à l'ordinateur, le comportement individuel est essentiel pour se préserver des virus et autres nuisances électroniques.

Que faire face aux virus informatiques? Peut-on encore travailler avec la messagerie électronique? Où est le danger sur Internet? Que valent les logiciels antivirus? Toutes ces questions aboutissent effectivement à la même conclusion: pour se protéger des virus et autres bestioles virtuelles désagréables, chacun doit adopter le bon comportement, celui qui permet de réduire les risques d'infection.

Alerte le 1^{er} avril 1999! Diffusé sur la messagerie Lotus Notes par la Sécurité Informatique de l'Etat de Vaud, le message d'avertissement concernant divers virus, dont Melissa, qui venait de dévaster en quelques jours de nombreuses entreprises aux Etats-Unis, a été interprété de diverses façons dans l'administration cantonale vaudoise. Certains ont même cru à un poisson d'avril.

L'alerte était bien réelle. Heureusement, aucun dégât majeur ne nous a été signalé à ce jour.

En diffusant cette alerte, la Sécurité informatique soulignait l'importance du comportement individuel face aux virus, ce que nous aimerions développer ici.

L'ABC des virus

Les virus informatiques et leurs cousins, comme les chevaux de Troie, sont de petits programmes qui s'infiltrent subrepticement dans des applications traditionnelles et dans les postes de travail.

La première propriété des virus consiste à se reproduire, c'est-à-dire à infiltrer une copie d'eux-mêmes dans d'autres programmes. La deuxième propriété est leur faculté d'exécuter des commandes non voulues par l'utilisatrice ou l'utilisateur du poste de travail.

Un virus peut par exemple détruire des fichiers. Il peut aussi, comme Melissa, abuser des systèmes de messagerie et diffuser au nom de l'utilisateur des messages capables de porter le virus ailleurs.

Ce même procédé pourrait transmettre à des personnes non autorisées et à l'insu de l'utilisateur des données de l'Etat, par exemple des données personnelles.

Les virus peuvent enfin rester inactifs, tapis dans le poste de travail jusqu'à ce qu'un événement particulier, comme une date, éveille leur activité.

Pendant longtemps, le mode principal de transport des virus a été la disquette. La mise en réseau des postes de travail et la connexion à Internet ont non seulement élargi les possibilités de transmission mais surtout accéléré dramatiquement la vitesse de propagation.

Les virus dans la messagerie électronique

Les messages électroniques ont toujours un en-tête et un texte. De plus, un certain nombre de documents ou de fichiers de toutes sortes peuvent être «attachés» à ces messages.

Ce sont ces derniers qui peuvent contenir des virus! La simple lecture du message sans ouverture des éléments attachés est sans danger.

Parallèlement aux vrais virus circulent par la messagerie toutes sortes de canulars. Ce sont des messages du genre TRES IMPORTANT – REDIFFUSER CE MESSAGE A

TOUTES VOS CONNAISSANCES. Dans ce cas-là, le virus, c'est celui qui entre dans le jeu et redistribue le message, contribuant ainsi à engorger les ressources informatiques.

Les virus sur Internet

Internet permet de télécharger un grand nombre de documents et de programmes, qui peuvent bien sûr être infectés par un virus. L'exécution à distance de programmes peut avoir des conséquences funestes.

Les programmes antivirus

Les programmes antivirus détectent la plupart des virus. Toutefois, ils demandent une mise à jour fréquente, souvent difficile à assurer par les responsables bureautiques, et ils ne sont pas à même de détecter un virus fraîchement créé, comme dans le cas de Melissa.

Ils ne garantissent donc pas une sécurité absolue. Le bon comportement des utilisateurs et des utilisatrices contribue à réduire les risques d'infection.

Les conseils de l'encadré devraient vous permettre d'éviter les pièges les plus fréquents.

*Philippe Christe,
responsable Sécurité informatique
de l'Etat de Vaud*

Les règles de base

Méfiez-vous des logiciels ou des documents Office (Word ou Excel) trouvés sur internet sur des sites contrôlés par des organisations mal connues (www.vd.ch, c'est autre chose que www.plaisantin.com). N'exécutez jamais ceux-ci directement depuis l'Internet en cliquant dessus. Téléchargez, scannez avec l'antivirus et, si vous en avez vraiment besoin, consultez le responsable de votre bureautique.

Ne cliquez (exécutez) ou ne détachez pas les fichiers attachés à des messages dont la source ou le texte montre qu'ils n'entrent pas dans le cadre de vos tâches professionnelles. En cas de doute, appelez votre correspondant.

Attention à ce qui est attaché aux messages de bons vœux, aux messages AVIS

TRES IMPORTANT et consorts de sources non qualifiées, aux incitations à participer à des chaînes ou à de bonnes plaisanteries. Effacez-les plutôt et ne participez pas à des chaînes de distribution!

En cas de doute ou d'infection, informez le responsable de votre bureautique. Celui-ci alertera la Sécurité informatique de l'Etat de Vaud dans les cas sérieux. Pensez à noter la source, les symptômes et avertissez ceux à qui vous pourriez avoir transmis le virus.

Si vous connaissez bien Microsoft Word ou Excel, ouvrez les documents, que vous ne connaissez pas bien, de manière à ne pas exécuter les macros. _Ref.: _ NOMFICHIER * PremiereMaj * FUSIONFORMAT _Melissa-Encadre. doc_ Page _ PAGE * FUSION FORMAT _1_ de _ NBPAGES * FUSIONFORMAT

Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés en priorité à des candidats internes à l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Réf.	Fonction	Description
1466	Chef de projet informatique A cl. 28-30 100%	Activité: assiste les offices judiciaires vaudois pour l'élaboration de schémas directeurs. Rédige les propositions, les EMPD, les appels d'offres et participe à l'élaboration des conventions. Assure la direction des projets complexes. Met en œuvre les mesures «qualité» et effectue les contrôles. Assure la coordination fonctionnelle et l'encadrement nécessaire aux autres membres de l'équipe. Indispensable: titre universitaire, diplôme ETS ou diplôme d'informaticien de gestion. Pratique professionnelle en qualité de chef de projet de 3 ans minimum. Expérience réussie dans la direction de projets importants. Capacité à effectuer le travail avec autonomie à un rythme soutenu, parfois sous pression, tout en respectant les délais et les objectifs fixés. Bonne capacité à négocier et convaincre. Souhaité: connaissances des méthodes de gestion de projets et des outils de développement orientés objet.
1468	Spécialistes des données A ou B cl. 27-29 ou 23-29 100%	Activité: au sein d'un très grand service, vous êtes responsable de l'administration des bases de données (BD), du développement des modules d'extraction, du tuning et des performances. Vous participez également à la conception des applications, à la modélisation des BD et vous veillez à l'application des mesures de sécurité. Indispensable: titre universitaire, diplôme ETS, brevet fédéral d'analyste programmeur, diplôme fédéral d'informaticien de gestion ou CFC utile à la fonction avec une expérience dans tous les cas de 3 à 12 ans comme administrateur de BD ou concepteur informatique. Maîtrise des outils d'exploitation des BD, SQL ou Powerbuilder par ex. Spécificité/avantages: pas d'inscription au casier judiciaire, discrétion. Véhicule recommandé, vu l'absence de transport public à proximité. Bâtiment récent et bien équipé, restaurant d'entreprise à disposition.
1481	Ingénieur civil B ou C cl. 24-28 ou 22-25 100%	Activité: établissement des documents pour les appels d'offres et commandes. Coordination avec les mandataires. Crédits de paiements et d'ouvrages, participation financière. Indispensable: diplôme d'ingénieur civil EPF ou ETS (ou inscription au REG A ou B) avec respectivement 3 ou 6 ans d'expérience professionnelle. Connaissances approfondies dans la construction routière, ainsi que dans la gestion financière. Souhaité: connaissance de la langue allemande.
1453	Secrétaire de l'Assemblée constituante (adjoint C) cl. 24-28 100%	Activité: coordination générale des travaux de la Constituante, organisation et suivi de la communication publique de l'Assemblée, direction du secrétariat composé de 3 personnes et établissement du procès-verbal des décisions de l'Assemblée constituante. Indispensable: titre universitaire en sciences politiques ou droit, compétences avérées en organisation et dans la gestion administrative, et très bonnes connaissances de la vie publique et des institutions vaudoises. Des connaissances en droit constitutionnel seraient un atout. Particularité: poste à durée déterminée 3 ans.
1477	Assistant social chef de groupe cl. 21-23 100%	Activité: vous êtes chargé d'encadrer le personnel social, de représenter le service, de participer à des projets intra ou interrégionaux en matière de protection de la jeunesse, ainsi que de coordonner l'information entre la direction du service, le personnel social et les intervenants extérieurs. Indispensable: diplôme d'assistant social avec pratique de 8 ans, expérience dans le domaine du travail socio-éducatif auprès des familles et/ou de la protection des mineurs. Aptitudes, formation en animation et encadrement de personnel social. Aisance dans la conception, la communication et la rédaction de rapports, résistance au stress, gestion de situations de travail social de crise. Souhaité: intérêt pour le développement de l'action sociale et socio-éducative dans le domaine de la protection de la jeunesse.
1478	Secrétaire juriste cl. 22-25 50%	Activité: sous la direction de la juriste, vous êtes chargé de la rédaction de documents juridiques à caractère social, des analyses de questions liées à la protection de la jeunesse, de la préparation d'avis dans les domaines de la filiation et de la famille, ainsi que de l'organisation des relations avec les autorités tutélaires et judiciaires. Indispensable: licence en droit et grand intérêt pour la problématique des mineurs en danger, de la famille et de l'action sociale.

Bureau des ressources humaines

Ch. de Mornex 38 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h

1460	Contrôleur d'impôts A ou B cl. 20-22 ou 17-19 100%	<p>Activité: vous taxez les dossiers de contribuables «personnes morales». Vous appliquez les lois fiscales en vigueur, vous êtes en contact avec les contribuables ou leurs mandataires.</p> <p>Indispensable: pratique professionnelle de 3 ans environ en qualité de contrôleur d'impôts B, respectivement C ou CFC de commerce et expérience de 9 à 12 ans environ dans des activités comptables, bancaires ou fiscales ou encore titulaire d'un brevet fédéral de comptable.</p>
1470	Assistant social B cl. 17-19 Assistant social A cl. 19-21 (5 postes) 50 à 100% (à déterminer)	<p>Activité: au sein du Service de la protection de la jeunesse, vous aidez des familles et des enfants en difficulté et exercez des mandats judiciaires dans la protection des mineurs, à la demande des autorités judiciaires civiles et pénales.</p> <p>Indispensable: diplôme d'assistant social ou titre jugé équivalent, aisance dans la communication et la rédaction de rapports sociaux. Une expérience confirmée dans le domaine du travail social auprès des familles et de la protection des mineurs serait appréciée. Résistance au stress, capacité à gérer les émotions en situation de crise.</p> <p>Souhaité: intérêt pour le développement de l'action sociale dans le domaine de la protection de la jeunesse.</p> <p>Lieu de travail: les postes peuvent être décentralisés dans des centres sociaux régionaux du canton.</p>
1454	Assistant social B cl. 17-19 Assistant social A cl. 19-21, 70%	<p>Activité: au sein de l'Office du tuteur général, vous prenez en charge et suivez des tutelles d'adultes confiées par les justices de paix.</p> <p>Indispensable: diplôme d'assistant social ou titre jugé équivalent. Aisance dans la communication, la tenue de dossiers et la rédaction de rapports sociaux. Grande ouverture face à des populations étrangères défavorisées.</p>
1455	Assistant social B cl. 17-19 Assistant social A cl. 19-21, 50%	<p>Activité: au sein de l'Office du tuteur général, vous prenez en charge et suivez des tutelles de requérants d'asile mineurs non accompagnés.</p> <p>Indispensable: diplôme d'assistant social ou titre jugé équivalent. Aisance dans la communication, la tenue de dossiers et la rédaction de rapports sociaux. Grande ouverture face à des populations étrangères défavorisées.</p>
1461	1^{er} secrétaire A cl. 18-20 100%	<p>Activité: au sein d'un établissement pénitentiaire, vous êtes responsable des domaines administratifs et comptables: gestion du courrier et des dossiers du personnel, tenue à jour des dossiers des détenus, ainsi qu'élaboration et suivi du budget. Vous êtes également responsable de la formation d'un apprenti et de l'informatique de l'ensemble de l'établissement (correspondant informatique).</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 10 ans. Nationalité suisse, casier judiciaire vierge, permis de conduire. Maîtrise de l'informatique et grand intérêt, ainsi que bonnes connaissances de l'allemand et de l'anglais. Autonomie, dynamisme, sens des responsabilités.</p> <p>Lieu de travail: Lonay.</p>
1465	Secrétaire cl. 15-18 100%	<p>Activité: vous travaillez au sein d'une petite équipe chargée d'assurer la gestion des dossiers du Bureau en matière de recouvrement et d'avances de pensions alimentaires. Vous êtes amené à représenter l'Etat en justice dans les affaires courantes et à veiller à la coordination des interventions avec les Centres sociaux régionaux (CSR).</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce avec pratique de 6 ans, maîtrise de l'informatique, capacité de rédaction et connaissance en matière de loi sur les poursuites et faillites. Si possible, expérience dans les domaines du contentieux et de la comptabilité.</p>
1464	Secrétaire cl. 15-18 100%	<p>Activité: vous êtes chargé du secrétariat du Doyen, de la correspondance, de l'accueil téléphonique, de la tenue et du suivi des dossiers du corps enseignant et des doctorants.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce avec pratique de 6 ans, maîtrise de la bureautique, excellentes connaissances du français, aisance rédactionnelle, allemand lu et parlé, ainsi que bonnes connaissances de l'anglais. Aptitude à travailler de façon autonome et organisée.</p>
1462	Secrétaire cl. 15-18 50%	<p>Activité: vous assumez le secrétariat des diplômés post-grades de la Faculté: établissement des programmes et des horaires, gestion des dossiers des étudiants, organisation des examens et relations avec les autres universités de Suisse occidentale.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce avec pratique de 6 ans, maîtrise de la bureautique, excellentes connaissances du français, aisance rédactionnelle, bonnes connaissances orales et écrites d'allemand et d'anglais. Autonomie, sens de l'écoute, organisation et bonne expression orale et écrite sont des qualités importantes.</p> <p>Souhaité: rédaction allemande et/ou anglaise.</p>



1458	Employé d'administration cl. 10-12 Employé principal d'administration cl. 14-16, 100%	Activité: au sein d'une petite équipe, vous assumez la réception, la tenue de PV, la dactylographie de décisions, ainsi que la constitution de dossiers et la correspondance. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre équiv., bonne orthographe, habile dactylographe. Des connaissances du milieu juridique et judiciaire, ainsi que de l'informatique seraient appréciées. Souhaité: intérêt pour le droit civil et la procédure civile vaudoise.
1479	Employé d'administration cl. 10-12 100%	Activité: responsable de la gestion des dossiers du greffe. Travail varié, autonome et exigeant, en contact avec les juges, les études d'avocats et les plaideurs. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou équivalent, expérience préalable dans un greffe civil, Connaissances de base en procédure civile. Expérience en informatique. Précision, sens des responsabilités et de l'organisation, ainsi qu'un bon esprit d'équipe. Lieu de travail: Tribunal du district de Morges.
1480	Employé d'administration cl. 10-12 100%	Activité: travaux de secrétariat. Circulation des dossiers. Réception téléphonique. Dactylographie de rapports techniques et de procès verbaux. Classement. Indispensable: CFC de commerce ou CFC de bureau avec 5 ans d'expérience. Connaissances des outils informatiques et excellente maîtrise du français et de l'orthographe.
1457	Employé d'administration cl. 10-12 100%	Activité: Intégré dans une équipe de 4 personnes, vous effectuez divers travaux de secrétariat (dactylographie, petite correspondance etc.) pour plusieurs personnes. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, maîtrise de l'orthographe et bonnes connaissances du français. Dynamisme, précision et souplesse. Souhaité: connaissances de l'informatique.
1475	Employé d'administration cl 10-12 50 à 100% (à déterminer) (2 postes)	Activité: travaux variés de secrétariat auprès d'une équipe d'assistants sociaux dans le domaine de la protection de la jeunesse. Accueil téléphonique et correspondance. Gestion informatique et physique des dossiers. Participation aux séances avec prises de notes et PV. Indispensable: CFC de commerce ou CFC de bureau avec 5 ans d'expérience. Très bonne maîtrise de la dactylographie ainsi que des outils bureautiques courants. Intérêt et idéalement expérience de la tenue d'un secrétariat dans le domaine social. Résistance au stress, polyvalence et entrentent avec les usagers. Souhaité: maîtrise de la sténographie.
1456	Employé d'administration cl. 10-12 50%	Activité: vous effectuez, au sein d'une équipe de 3 personnes, des travaux de comptabilité (passation d'écritures) et de secrétariat (petite correspondance, accueil téléphonique). Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Précision, facilité d'adaptation et autonomie. Souhaité: la connaissance de Procofiév est un atout. Lieu de travail: Morges.
1467	Polygraphe cl. à déterminer 100%	Activité: vous travaillez au sein d'une équipe internationale de professionnels-enseignants du design et des arts graphiques en liaison directe avec les projets des étudiants de l'école. Indispensable: CFC de polygraphe ou titre jugé équiv. et quelques années d'expérience, maîtrise de la chaîne PAO de la pré-press. Des connaissances en photolithographie et typographie sont souhaitées.

Deuxième parution

1391	Ouvrier qualifié cl. 10-12 50%	Activité: pose de repères de référence pour la mensuration cadastrale. Travaux de mesures sur le terrain, nivellement, etc. Entretien de matériel et petits travaux de bureau. Indispensable: CFC requérant 3 ans d'apprentissage ou formation élémentaire et 5 ans de pratique. Bonne condition physique. Formation de maçon ou d'ouvrier, capacité à travailler de manière indépendante en faisant preuve de conscience professionnelle. Permis de conduire catégorie voiture.
------	---	---



Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes.

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Statut du Bureau de l'égalité

La députée Michèle Gay Vallotton a interpellé le Conseil d'Etat à propos du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH). Elle affirme notamment qu'il a fait peu de cas de l'avis de ce bureau lors de la consultation fédérale portant sur les quotas de listes. Le Conseil d'Etat répond qu'il a pris connaissance de l'avis du BEFH, et qu'il a procédé à un choix politique, sur la base d'un examen approfondi des arguments en présence.

Vincent Grandjean, Chancelier, 021/316 40 40

On chantera encore l'hymne vaudois dans son intégralité

Le député Gérald Bovay s'est interrogé sur l'opportunité de supprimer du texte de l'hymne vaudois, des passages prêtant, selon lui, à sourire. Le Conseil d'Etat est d'avis qu'il est sensé, non seulement de pouvoir entonner l'intégralité des paroles en de grandes occasions, mais également de garder le texte intact dans la mesure où il s'agit d'un témoignage de l'histoire vaudoise.

Brigitte Waridel, cheffe du Service des affaires culturelles, 021/316 33 00

La dimension religieuse des lieux de culte ne doit pas être oubliée

La députée Micheline Felix a interrogé le Conseil d'Etat à propos de l'absence de cérémonie religieuse dans les lieux de culte lorsque le Conseil d'Etat y organise des manifestations de type culturel ou politique. Cela fut le cas lors de l'inauguration des travaux du vitrail de la rose de la cathédrale. Le Conseil d'Etat indique qu'il n'est pas question de réduire la cathédrale et les autres édifices religieux à des lieux voués en priorité aux activités profanes et culturelles et qu'à l'avenir

les services de l'Etat seront attentifs à associer les paroisses aux cérémonies. Ce sera le cas en particulier lors de l'inauguration du mobilier liturgique ou des nouvelles orgues de la cathédrale.

Michèle Girardet, Service de l'intérieur et des cultes, 021/316 35 04

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Réponse sur le «psychodrame» des 14 classes refusées

Le député Christen a interpellé le Conseil d'Etat sur les raisons qui l'ont incité à ne pas accorder la totalité du crédit supplémentaire demandé par le DFJ au printemps 1998. Le refus partiel du Conseil d'Etat d'ouvrir des classes supplémentaires a conduit à une réduction du temps d'emplois estimée à 8 équivalents temps plein, avec une économie de quelque 250'000 francs pour l'Etat, et autant pour les communes. Le Conseil d'Etat rappelle que les engagements pris antérieurement à la mise en œuvre d'EVM ont été respectés.

Jean-François Durussel, chef du SENEPS, 021/316 32 01

Déplacement de l'Ecole de pharmacie de Lausanne à Genève

En réponse à une interpellation du député René Vaudroz, le Conseil d'Etat rappelle que le transfert de l'Ecole de pharmacie de Lausanne à Genève s'inscrit dans le cadre du «projet de développement et de coordination entre l'Université de Genève, l'Université de Lausanne et l'EPFL». Les questions concernant le principe de ce déplacement, ainsi que son coût, font actuellement l'objet d'une étude de faisabilité globale qui évalue d'une part les conséquences financières du projet, et qui permettra d'autre part d'arrêter les modalités concrètes de sa mise en œuvre. Exclure à ce stade la pharmacie serait donc inopportun.

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/316 35 01

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Nouvelle ordonnance sur les produits phytosanitaires: réserves du Conseil d'Etat

Consulté par le Département fédéral de l'économie publique, le Conseil d'Etat n'est pas convaincu par les propositions contenues dans les projets de nouvelles ordonnances sur les produits phytosanitaires et sur les toxiques. Par souci de clarté, le gouvernement vaudois regrette tout d'abord que les produits phytosanitaires soient traités par plusieurs textes différents. Il rejette d'autre part l'interdiction de toute utilisation de ces produits dans les zones de protection des eaux S2. Enfin, il estime que l'incidence de la nouvelle ordonnance sur les coûts de production sera en fait minime pour les agriculteurs.

Bernard Klein, chimiste cantonal, 021/316 43 05

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Modification de l'arrêté sur l'interruption de la grossesse

L'arrêté du 12 novembre 1954 sur l'interruption non punissable de la grossesse a été «dépeus-sié». Le Conseil d'Etat a supprimé une tâche de la Commission cantonale de recours en matière d'interruption de grossesse, en laissant désormais aux médecins praticiens autorisés par le DSAS le soin de délivrer un avis conforme, y compris pour celles de leurs patientes résidant en Suisse depuis moins de trois mois. La Commission ne statuera plus que sur les cas difficiles et les recours. L'arrêté a enfin été transformé en règlement, compte tenu de sa portée à long terme.

Janine Resplendino, Service de la santé publique, 021/316 42 25

DFIN

Département des finances

Financement du plan de stabilisation de l'informatique de l'administration, 2^e étape

Le Conseil d'Etat a accepté un crédit de 5,2 millions de francs qui sera soumis au Grand Conseil lors de sa session de juin 1999. Ce montant vient en complément d'un premier crédit supplémentaire au budget 1998 de 10,9 millions. Ces montants sont destinés au financement du plan de stabilisation de l'informatique de l'Administration cantonale vaudoise, 2^e étape, et plus particulièrement à l'adaptation de l'informatique administrative du Canton pour assurer le passage de l'An 2000.

Francis Randin, Chef de la DPSI, 021/316 25 77



GRAND CONSEIL

Deux nouveaux visages

Durant la session du 1^{er} mars 1999, deux nouveaux députés sont entrés en fonction:

Philippe Paréaz, chef d'entreprise, domicilié à Rippe, a succédé à Jacques Locatelli, député libéral de l'arrondissement de Nyon.



Claudine Dind, enseignante, domiciliée à Morges, remplace Nicolas Morel, député des Verts de l'arrondissement de Morges.

Les odeurs entre «flair» et mémoire

En quatorze étapes, la Fondation Claude Verdan nous rappelle que nous sommes Nés pour sentir. Une exposition interactive ouverte aux odorats de tout âge dès le 22 avril.

Chez l'être humain, les récepteurs olfactifs permettent de reconnaître 3000 odeurs, mais nous ne détectons pas tous les mêmes. En effet, tout dépend de notre patrimoine génétique (les récepteurs varient en nombre et en nature selon les individus), mais aussi de l'éducation de notre nez. L'odeur est également un attribut culturel. Le parfum, par exemple, n'a pas toujours été mis au service des soins de beauté: les essences parfumées furent d'abord utilisées à des fins sacrées, puis à la Renaissance pour leurs vertus thérapeutiques, et au siècle des Lumières pour leur pouvoir hygiénique. Aujourd'hui, c'est l'odeur corporelle qu'il faut cacher, se parfumer est une question de «savoir-vivre».

Un parcours pour se réconcilier avec son nez

L'exposition nous emmène par le bout du nez dans le monde des odeurs à travers un parcours interactif. Humer le parfum des fleurs, des fruits, des bois ou des vins et les reconnaître, sentir des épices et identifier leur origine, renifler l'odeur des poubelles, flairer comme des animaux. Bref, renifler partout... pour (re) découvrir le plaisir olfactif. Il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges, les plus petits pouvant expérimenter leurs «Nouveaux nez» dans un espace approprié.

Chaque dernier jeudi du mois (à 18 h 30), une conférence est proposée pour compléter cette visite:

- le 29 avril, *L'odorat, comment ça marche?* par le Dr Laurent Frikart, spécialiste FMH nez-gorge-oreilles,
- le 27 mai, *Le nez du parfumeur*, par Marcelo Grimaux, parfumeur,
- le 24 juin, *Le nez du vin*, par Philippe Corthay, œnologue.

DG

Né pour sentir, du 22 avril au 22 août 1999, Fondation Claude Verdan, rue du Bugnon 21, Lausanne. Tél. 021/314 49 55 - fax 314 49 63. E-mail: nhubert@hosvvd.ch.

Expositions

Musée historique du Chablais, Bex. *Peintres du Chablais: 1850-1950.* M. Amiguet, F. Birbaum, F. Rouge, A. Veillon, etc. Jusqu'au 15 novembre (tous les jours 14h-17h).

Musée romain de Vidy. *Lausanne antique, images de la ville romaine.* Jusqu'au 28 novembre (ma-di 11h-18h; je 11h-20h).

La Maison des Arts, Chexbres. *Joanna Flatau.* Pastels «Les gens d'ici», huile «La vie en rose». Jusqu'au 22 mai (me-ve 15h-19h; sa-di 15h-18h).

Théâtre, danse

Atelier volant. *Vingt-quatre heures de la vie d'une femme*, de Stefan Zweig. Mise en scène J.-G. Chobaz. Du 27 avril au 8 mai (ma-me-je 19h; ve-sa 20h30).

Théâtre 2.21. *Enfin la fin*, de Peter Turrini. Mise en scène de Benjamin Knobil. Du 20 avril au 2 mai (ma-sa 20h30; di 17h).

Arsenic. *Laurel et Hardy vont au Paradis*, de Paul Auster. Mise en scène de Denis Maillefer. Jusqu'au 25 avril.

Comment va le monde, *Mister Will?* d'après W. Shakespeare. Mise en scène de Simone Audemars (Cie l'Organon). Du 28 avril au 2 mai (ma-me-sa 19h; je-ve 20h30; di 17h).

Sévelin 36. *Métal - Cie Fabienne Abramovich.* Ve 23, sa 24 avril, 20h30; di 25 avril, 18h.

Vertical Danse - Cie Noemi Lapsezon. Ve 30 avril et sa 1^{er} mai, 20h30; di 2 mai, 18h.

Musique

Métropole. R. Schumann: *Ouverture, Scherzo et Finale, op. 52; Concerto pour violon en ré mineur; Symphonie No 2 en do majeur op. 61.* Orchestre de Chambre de Lausanne, Dir. Heinz Holliger. Soliste: Thomas Zehetmair, violon. Lu 19 avril, 20h30; ma 20 avril, 20h.

Chorus. François Lindemann *Reunion.* Avec J.-F. Bovard. J. Bolognesi, Tiboum Gagnon. Samedi 1^{er} mai, 21h30.

Château de Chillon. Concert de l'Orchestre de Chambre de Heidelberg. Mercredi 12 mai, 20h.

Cathédrale de Lausanne. W.A.Mozart, *Benedictus sit Deus*. F. Schubert, *Messe N°1 en Fa majeur et Dona nobis pacem*. Choeur de l'Ecole normale de Lausanne: ensemble instrumental. Dir. Julien Laloux. Je 22 et ve 23 avril, 20h30.

8

Grâce à la volonté du professeur Claude Verdan, spécialiste renommé de la chirurgie réparatrice de la main, La Fondation du même nom abrite le musée de la main et accueille des expositions temporaires, scientifiques ou culturelles. C'est ainsi que l'on a pu découvrir dernièrement *Tous parents, tous différents* ou *Gènes en culture*. Et dès le 22 avril, l'exposition *Né pour sentir* nous emmène au pays des odeurs.

L'odorat, un sens dévalorisé et pourtant vital

Indispensable à l'homme, l'odorat est le plus discrédité de nos cinq sens. Associé à l'animalité, il est victime de tabous. Sens du désir et de l'instinct, il est associé au plaisir procuré par l'alimentation. Mais c'est aussi un formidable outil de reconnaissance et de mémorisation des odeurs du passé, de celles qui peuvent annoncer un danger. Vital pour certains animaux, l'odorat est une source d'informations indispensables pour repérer une proie, une menace, ainsi que pour assurer la reproduction de l'espèce.